

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: Singlepack Yellow T0484
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Encre pour impression jet d'encre
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
EPSON EUROPE B.V.
Azie building, Atlas ArenA, Hoogoorddreef 5, 1101 BA Amsterdam
Zuidoost The Netherlands
Phone number: +31-20-314-5000
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
chemicals@epson-europe.com
Date: 01/11/2016
Révision: 1.0
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Phone number: +31-20-314-5000
INRS France; + 33 (0)1 45 42 59 59
Antigif Belgisch; +32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
Pictogrammes de danger:
Aucune
Mentions de danger:
Aucune
Conseils de prudence:
Aucune
Dispositions spéciales:
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient du (de la) Direct Yellow 173. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) 2,4,7,9-tetraméthyldec-5-yne-4,7-diol. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune
- 2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
Autres dangers:
Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants











Fiche de Données de Sécurité

3.1. Substances

Non

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
65% ~ 80%	Eau	CAS: 7732-18-5 EC: 231-791-2	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
10% ~ 12.5%	Glycerol	CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
7% ~ 10%	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol; TEGEBE; éther monobutylique du triéthylène glycol	Numéro 603-183-00-0 Index: CAS: 143-22-6 EC: 205-592-6 REACH No.: 01-21194751 07-38	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
1% ~ 3%	Direct Yellow 173	Numéro 611-141-00-8 Index: EC: 414-410-6 REACH No.: 01-00000161 46-74	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
0.1% ~ 0.25%	2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol	CAS: 126-86-3 EC: 204-809-1	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
< 0.05%	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Numéro 613-088-00-6 Index: CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés :
 - Eau.
 - Dioxyde de carbone (CO₂).
 - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - Glycerol - CAS: 56-81-5
 - Type OEL: OSHA - LTE: 5 mg/m³ - Remarques: PEL, as mist, respirable fraction
 - Type OEL: OSHA - LTE: 15 mg/m³ - Remarques: PEL, as mist, total dust

Fiche de Données de Sécurité

Valeurs limites d'exposition DNEL

Aucune donnée disponible

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol; TEGBE; éther monobutylique du triéthylène glycol - CAS: 143-22-6

Cible: Eau douce - valeur: 1.5 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.77 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.15 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.13 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

2,4,7,9-tetraméthyldec-5-yne-4,7-diol - CAS: 126-86-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.04 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.004 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.32 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.032 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide jaune
Odeur:	légère
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH:	8.6 ~ 9.6 à 20 °C
Point de fusion/congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammation solides/gaz:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Aucune donnée disponible
Densité des vapeurs:	Aucune donnée disponible
Point éclair: Ne clignote pas jusqu'à	100 °C / 212 ° F (méthode en vase clos, ASTM D 3278)
Vitesse d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	1.061 à 20 °C
Hydrosolubilité:	Complet
Solubilité dans l'huile :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité:	< 5 mPa·s à 20 °C

Fiche de Données de Sécurité

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	Aucune donnée disponible
Liposolubilité:	Aucune donnée disponible
Conductibilité:	Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin non-irri.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin mild
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: LLNA - Espèces: Souris non-sens.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse - Espèces: Salmonella Typhimurium-et Escherichia coli
Négatif

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Glycerol - CAS: 56-81-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: marmot = 7750 mg/kg - Source: Journal of Industrial Hygiene and Toxicology. Vol. 23, Pg. 259, 1941

Test: LDLo - Voie: Orale - Espèces: HUMAN = 1428 mg/kg - Source: "Toxicology of Drugs and Chemicals," Deichmann, W.B., New York, Academic Press, Inc., 1969Vol. -, Pg. 288, 1969. - Remarques: BEHAVIORAL: HEADACHE
GASTROINTESTINAL: NAUSEA OR VOMITING

2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol; TEGBE; éther monobutylique du triéthylène glycol - CAS: 143-22-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 3.54 ml/kg - Source: American Industrial Hygiene Association Journal. Vol. 23, Pg. 95, 1962.

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5300 mg/kg - Source: Office of Toxic Substances Report. Vol. OTS,

Direct Yellow 173 - Numéro Index: 611-141-00-8

Fiche de Données de Sécurité

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: Acute Oral Toxicity Study with H113664 in Rats. - Remarques: 84/449/EEC
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: Acute Dermal Toxicity Study with H113664 in Rats - Remarques: 84/449/EEC
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin slight - Durée: 4h - Source: Primary Skin Irritation Study with H113664 in Rabbits - Remarques: 84/449/EEC
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin severe - Source: Primary Eye Irritation Study with H113664 in Rabbits - Remarques: 84/449/EEC
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: marmot sens. - Source: Contact Hypersensitivity to H113664 in Albino Guinea Pigs, Maximisation Test - Remarques: 84/449/EEC
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse - Espèces: Salmonella Typhimurium-et Escherichia coli Négatif - Source: Salmonella typhimurium and Escherichia coli Reverse Mutation Assay for Azo dyes with H113664 - Remarques: 84/449/EEC
- 2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol - CAS: 126-86-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Remarques: OECD TG No.402
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin mild - Remarques: OECD TG No.404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin high-irri. - Remarques: EPA OTS 798.4500
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: LLNA - Espèces: Souris sens. - Remarques: OECD TG No.429
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse - Espèces: Salmonella Typhimurium Négatif - Remarques: OECD TG No.471

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (EU) 2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer 'Aucune donnée disponible':

- a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Direct Yellow 173 - Numéro Index: 611-141-00-8

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 120 mg/l - Durée h: 96

Fiche de Données de Sécurité

- Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 20 mg/l - Durée h: 48
Point final: ErC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l
2,4,7,9-tetraméthyldec-5-yne-4,7-diol - CAS: 126-86-3
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 36 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD TG No.203
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 88 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD TG No.202
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 15 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG No.201
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 - Espèces: SLUDGE = mg/l - Remarques: OECD TG No.209
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune donnée disponible
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune donnée disponible
- 12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Aucune donnée disponible
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Aucune donnée disponible
- 14.4. Groupe d'emballage
Aucune donnée disponible
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Aucune donnée disponible
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune donnée disponible
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Fiche de Données de Sécurité

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.